

**FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE  
BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS  
PAPIER-CARTON  
MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE**

**SERVICE COMMUNICATION  
REVUE DE PRESSE SEMAINE 26/10**

1

## **Ecart de salaire hommes-femmes**

En %

	<b>Secteur privé et semi-public</b>	<b>Fonction publique</b>
<b>Cadres</b>	23,6	18,6
<b>Professions intermédiaires</b>	12,4	6,4
<b>Employés</b>	5,5	4,5
<b>Ouvriers</b>	17,3	4,5
<b>Ensemble</b>	19,1	15,4

« Les Echos » / Source : Insee

1. Réforme de l'Etat : le gouvernement va présenter un plan de 10 milliards d'économies
2. Seniors : l'aide à l'embauche devrait être assortie d'une obligation d'emploi de deux ans
3. Pas de reprise dans la construction avant 2012
4. Jean-Claude Mailly : Fillon, "droit dans ses bottes", ne "tient compte de rien"
5. SNCF : l'alliance des petits syndicats remise en cause
6. Un des plus grands groupes immobiliers espagnols en cessation de paiement
7. La construction de logements se porte de mieux en mieux
8. Moindre hausse des salaires en France qu'en Allemagne
9. Dialogue social dans les TPE : le rapporteur du texte tente de trouver un compromis à l'Assemblée
10. Le torchon brûle entre la CFTC et les responsables de la CFTC-cheminots
11. Journée d'action avec FO le 7 Septembre
12. Retraites : des salariés ayant racheté des années d'études demandent à être remboursés
13. Pénibilité : accords d'entreprise pour des retraites anticipées
14. Réforme des retraites : la course contre la montre des syndicats
15. Dialogue social dans les TPE : la CFDT furieuse, Woerth ne renonce pas
16. La masse salariale rebondit enfin
17. La retraite, cet état " impensable "
18. La faute d'orthographe, une faute professionnelle
19. La Cour des comptes épingle La Poste
20. Salaires hommes-femmes : Fillon promet une loi d'ici à la fin de l'année
21. « Les retraites, un miroir grossissant des inégalités »

## Réforme de l'Etat : le gouvernement va présenter un plan de 10 milliards d'économies

Un deuxième train de 150 mesures va être présenté mercredi en Conseil des ministres dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. La suppression de 100.000 postes de fonctionnaires va représenter 3 milliards d'euros d'économies à l'horizon 2013. Les effectifs des administrations centrales seront diminués de 10 %.



*Il y aura des choix difficiles à assumer [...]. Il n'est pas question de biaiser. Il ne faut pas attendre de moi une faiblesse qui serait coupable et qui exposerait la France.* » François Fillon a annoncé la couleur, vendredi, lors d'une conférence de presse. L'exercice, inhabituel pour lui, a servi à montrer l'inflexibilité du Premier ministre sur le cœur de la réforme des retraites (relèvement rapide des bornes d'âge), et à préparer les esprits à des annonces budgétaires que l'opposition ne manquera pas de qualifier de plan de rigueur. Elles vont se faire en trois temps.

Première étape : le ministre du Budget, François Baroin, a annoncé hier qu'un plan d'économies de 10 milliards d'euros (gain annuel en 2013, dont un tiers environ dès 2011) sera détaillé mercredi en Conseil des ministres. Il s'agit de la deuxième vague de la révision générale des politiques publiques (« RGPP »), la première, lancée en 2007, ayant déjà permis 7 milliards de moindres dépenses. Les 150 mesures vont à nouveau concerner en priorité l'organisation et le train de vie de l'Etat et de ses opérateurs (mais un peu aussi les interventions). Elles doivent permettre la suppression de 100.000 postes de fonctionnaires sur 2011-2013 (100.000 l'ont déjà été), ce qui ramènera les effectifs « *au même niveau qu'en 1990, comme le président de la République s'y était engagé* », a souligné François Baroin sur Europe 1, qui a confirmé au passage la suppression de 16.000 postes à l'Education nationale en 2011 .

### Restrictions sur les niches

Le gain annuel sur les emplois représentera 3 milliards d'euros à l'horizon 2013. Les effectifs des administrations centrales seront diminués de 10 %, alors que la première vague de la RGPP avait davantage concerné la présence de l'Etat en région. Au nom de l'exemplarité, « *on va réduire la voilure de façon très nette* » sur les dépenses de fonctionnement, insiste aussi le ministre du Budget : 10.000 voitures de moins, 15 % à 20 % de coupes dans les prestations courantes (fournitures, etc.), réduction de 20 % des budgets de communication, etc. Le format des cabinets ministériels sera aussi revu.

Deuxième étape : Matignon doit finaliser d'ici à la fin de la semaine les plafonds de dépense des ministères pour la période 2011-2013. Le cadrage était connu et n'a pas changé : les dépenses de fonctionnement et d'intervention vont diminuer de 5 % l'an prochain (soit respectivement 1 milliard et 3,5 milliards d'économies) et de 10 % sur trois ans.

On entre maintenant dans les travaux pratiques, à savoir les mesures concrètes pour y parvenir : recentrage et gel d'aides, suppression de subventions, reports de programmes, etc.

« Il faudra bien un peu de courage pour mieux cibler nos politiques, qu'il s'agisse du logement, de l'aide aux entreprises, de la Défense ou même de l'Education nationale », souligne François Fillon. Ainsi, les crédits figurant dans la loi de programmation de la Défense vont-ils être diminués « de 3 à 5 milliards d'euros », indique François Baroin, pour qui « tout le monde devra faire des efforts », et notamment les fonctionnaires quant à l'évolution de leur salaire (lire encadré). Même le budget de l'Emploi (baisse progressive du nombre de contrats aidés et du taux de subvention, « atterrissage » des aides à l'apprentissage) ou l'aide aux pays pauvres (les engagements internationaux ne pourront être tenus) seront affectés.

Troisième étape : une fois l'ensemble du volet dépenses arrêté, le gouvernement bouclera le volet recettes fin août-début septembre. Avec là encore des mesures restrictives. François Fillon a indiqué que les économies sur les niches fiscales et sociales pourraient atteindre 8,5 milliards d'euros sur 2011-2012, au lieu des 5 milliards initialement envisagés, selon la situation économique. Mais pour François Baroin, c'est 8,5 milliards au minimum et 10 milliards qui sont souhaitables, afin de garantir le retour du déficit public à 6 % de PIB en 2011. Même le sacro-saint taux réduit de TVA dans la restauration, « une très très grosse niche », est dans son viseur (lire en pages services). La France « n'a plus les moyens de céder aux lobbies », conclut-il.

### **Seniors : l'aide à l'embauche devrait être assortie d'une obligation d'emploi de deux ans**

Christine Lagarde a indiqué que le budget de l'Emploi serait concerné par le rabot de 5 % sur les dépenses d'intervention en 2011.

La perspective du report de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans rend d'autant plus sensible la question de l'emploi des seniors. Jeudi, les mauvais chiffres du chômage de mai, dont la hausse a particulièrement touché les plus de 50 ans, n'ont pu qu'attiser les craintes. Le gouvernement cherche donc à muscler les dispositifs en faveur de l'emploi des seniors, sans apparaître trop généreux avec les entreprises. Ce n'est certainement pas étranger aux précisions apportées vendredi matin par la ministre de l'Economie et de l'Emploi, Christine Lagarde, sur le dispositif « zéro charges seniors ».

### **Effet d'aubaine limité**

L'article 16 du projet de réforme des retraites est assez laconique. Il évoque une exonération totale de charges patronales au niveau du smic bénéficiant à toutes les entreprises. L'âge plancher d'embauche a été fixé à 55 ans. La durée envisagée de l'exonération est de douze mois maximum. Le projet de loi prévoit que peuvent en bénéficier les CDI mais aussi les CDD d'au moins six mois. Cela ne met cependant pas totalement à l'abri d'un effet d'aubaine, certes plus limité que dans la mesure précédente « zéro charges TPE » (pour toutes les embauches). Pour y remédier, et éviter que des employeurs ne se séparent du salarié senior au bout d'un an, la ministre a indiqué être « en train de réfléchir à un mécanisme qui s'appliquerait pendant cette période [d'exonération de charges] d'une année mais qui nécessiterait également que le salarié soit conservé une année supplémentaire ». Elle a ajouté que « si d'aventure l'employeur avait besoin de licencier pour des raisons qui ne seraient pas économiques, on pourrait très bien envisager un rappel des cotisations pour non-respect de l'engagement de maintien du salarié senior dans l'emploi pour une durée égale au double de la période où il y a eu des exonérations de charges ». En clair : l'obligation d'emploi serait de deux ans, sous peine de devoir rembourser l'aide.

Christine Lagarde a par ailleurs indiqué que le budget de l'Emploi allait lui aussi être concerné par les économies imposées par Matignon sur les dépenses d'intervention des ministères (5 % en 2011, 10 % d'ici à 2013). Le nombre de contrats aidés devrait notamment être réduit progressivement sur trois ans. Surtout, le taux de subvention (grimpé à 90 %) devrait être abaissé dès l'an prochain.

Le figaro 28 juin 2010

### Pas de reprise dans la construction avant 2012

Un rapport d'Euroconstruct fait état d'une révision en baisse des prévisions du marché de la construction pour 2010 et 2011. Dans ce contexte difficile, les entreprises françaises sont bien positionnées.

La construction est un des secteurs qui a le plus souffert de la crise financière. Depuis le pic de 2007, le marché s'est contracté de plus de 15% en Europe, selon les chiffres d'Euroconstruct. Et ce n'est pas terminé : le cabinet d'études a **durci son scénario pour l'année en cours**, tablant désormais sur un repli du marché de 4,4% alors que le chiffre de -2,7% avait été avancé en novembre dernier. Pour 2011, Euroconstruct vise une stabilisation de la demande (+0,6%, contre +1% avant), selon les chiffres rapportés par CM-CIC Securities.

Selon les pays, la situation est parfois préoccupante. Comme en Irlande, où la construction a déjà décroché de près de 35% en 2009, et devrait encore chuter de 21,5% en 2010, puis de 7,3% en 2011. La révision en baisse des perspectives d'Euroconstruct est essentiellement due aux inquiétudes en Espagne et en Grèce.

Prévisions Euroconstruct détaillées (émises en juin 2010 vs décembre 2009)

	2009	2010 anc	2010 nouv	2011 Anc	2011 nouv
Allemagne	-0,70%	0,80%	0,40%	0,00%	0,40%
Autriche	-6,10%	-1,50%	-1,00%	0,00%	0,30%
Espagne	-26,10%	-9,70%	-17,70%	1,00%	-4,70%
France	-7,20%	-0,70%	0,40%	1,30%	0,40%
Irlande	-34,60%	-21,70%	-27,50%	-7,50%	-7,30%
Italie	-8,70%	-2%	-4,80%	1,40%	2,40%
Pays-Bas	-4,90%	-9,30%	-8,00%	-1,40%	0,00%
Portugal	-9,90%	-9,30%	-10,20%	1,60%	-3,10%
Royaume-Uni	-11%	-0,8	-1,30%	1,60%	1,80%
Suède	-4,4%	4,3%	2,1%	8,8%	7,8%
Suisse	1,0%	0,4%	1,1%	-0,5%	0,9%
Total Europe de l'Ouest	-9,30%	-2,70%	-4,40%	1%	0,60%
Pologne	4,30%	9,60%	10%	16,30%	14,50%
République Tchèque	-13%	-0,30%	4,80%	0%	11,20%

Source : CM-CIC

Le non résidentiel et les travaux publics fortement touchés

Les révisions ont surtout touché les travaux publics et le non résidentiel à cause notamment de la fin des plans de relance de la part des Etats, et des récentes mesures d'austérité annoncées par plusieurs gouvernements. Mis à part ce tour de vis, les endettements public et privé vont rester élevés dans un contexte de croissance molle et de chômage inquiétant.

Par sous-segment, le résidentiel devrait se contracter de 3% en 2010 et progresser de respectivement 2,3% et 3,6% en 2011 et 2012. Ce rebond touchera à la fois le neuf et la rénovation, rapporte Natixis Securities. «Le non résidentiel ne devrait toucher le fond qu'en 2010, avec un retrait de l'activité de respectivement -6,9% et -0,3% sur les deux années suivantes.

Enfin, le génie civil devrait connaître la récession pour la première fois depuis plusieurs années malgré les plans de relance, avec un recul de l'activité de 1,7% en volume en 2010 suivi d'une hausse de respectivement 1,1% et 1,6% en 2011 et 2012.

La France résiste

L'activité en France (15% du marché européen) sera moins bonne que prévu mais reste l'une des plus résistantes. Après -7,2% en 2009, le marché devrait s'afficher en stagnation dès 2011 (+0,4%). Dans ce contexte, CM-CIC privilégie une stratégie d'investissement sélective concernant les entreprises françaises. En visant notamment les «titres capables de surfer sur la morosité ambiante», comme les valeurs qui peuvent s'affranchir des contraintes européennes, où la majeure partie de l'activité se situant hors du territoire domestique ou européen : **CRH**, **Hochtief** et **OHL** voire **Holcim** en ligne de mire.

«Les titres situés à l'amont du cycle et sensibles au réveil des marchés de l'équipement industriel», comme Imerys et Saint-Gobain sont de bonne cibles, selon le broker, ainsi que les valeurs défensives, gérant un portefeuille de concessions matures offrant une bonne prévisibilité des revenus grâce à une loi tarifaire claire et protectrice comme Vinci.

Chez Natixis, la préférence reste du côté des matériaux légers, qui devrait profiter du léger rebond du résidentiel, tandis que la prudence est de mise sur les cimentiers, qui risquent de pâtir d'une chute plus forte que prévu dans le non résidentiel. Au niveau des valeurs, «nous privilégions toujours les groupes qui ont le plus réduit leurs coûts et qui possèdent le plus fort levier opérationnel, à savoir Saint-Gobain et HeidelbergCement.»

AFP 28 juin 2010

**Jean-Claude Mailly : Fillon, "droit dans ses bottes", ne "tient compte de rien"**

**PARIS** : Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, a jugé vendredi sur RTL que le Premier ministre François Fillon, "droit dans ses bottes", ne "tient compte de rien" malgré l'ampleur des manifestations de jeudi contre le projet de réforme des retraites.

"Il dit qu'il écoute mais il ne tient compte de rien" et "en gros, c'est comme s'il nous invitait à manger mais on a le droit de choisir les miettes" avec la concertation sur la pénibilité et les carrières longues notamment, a déclaré M. Mailly après le discours du chef du gouvernement vendredi matin.

Sur "les mesures phares de ce projet de réforme" - âge légal à 62 ans, retraite à taux plein à 67 ans - "il reste droit dans ses bottes", a ajouté le leader de FO, en allusion à la formule d'Alain Juppé, alors Premier ministre, face à la longue et massive mobilisation de la fin 1995 contre ses réformes des retraites et de la Sécurité sociale.

Pour le secrétaire général de Force Ouvrière, M. Fillon "a voulu monter au créneau en réaffirmant une position rigide de la part du gouvernement, y compris avec des incohérences économiques".

Interrogé sur la situation du ministre du Travail Eric Woerth, confronté à l'affaire Bettencourt, M. Mailly a estimé que "ça le fragilise" mais "je crois que c'est quelqu'un de très honnête".

"A un moment, (pour) lui comme d'autres, (il y a) une déconnexion entre ce qu'ils peuvent faire, même honnêtement, et la manière dont les gens le perçoivent", selon lui.

Alors que le Premier ministre a déclaré qu'"aucune mobilisation ne réglera le problème démographique que pose la question des retraites", M. Mailly lui a rétorqué qu'"un Premier ministre peut pas tellement agir sur la démographie sauf à travers les allocations familiales", donc il ne "sert à rien".

Selon lui, le problème des retraites "est un problème économique et financier, et ça il ne veut pas le reconnaître, comme s'il se dégageait de ses responsabilités".

"Tant qu'ils vont maintenir les 62, 67 ans, c'est pas acceptable" et "ça ne se négocie pas", selon M. Mailly, qui sent que "le mot d'ordre de retrait monte un peu partout".

FO a organisé sa propre journée d'action le 15 juin mais certains de ses militants se sont joints à la mobilisation de jeudi. La centrale reviendra mardi, pour la première fois depuis plus d'un an quasiment, à une réunion de l'intersyndicale CGT-CFDT-CFTC-FSU-Unsa-Solidaires pour décider des suites.

Le Parisien 28 juin 2010

### **SNCF : l'alliance des petits syndicats remise en cause**

La CFTC, FO et la CFE-CGC vont-elles continuer à être représentatives à la SNCF ? Pas sûr. L'alliance que ces syndicats ont noué en vue des prochaines élections professionnelles de mars 2011, afin de dépasser à trois la barre fatidique des 10% a du plomb dans l'aile. Et pour cause, la CFTC risque de se retirer. Depuis six mois, un conflit interne à la confédération chrétienne oppose ceux qui militent pour le rapprochement, en l'occurrence la fédération des transports, à ceux qui le rejettent à savoir le conseil confédéral. Or, ce dernier est en passe de l'emporter. En effet, il va relever dans le jours qui viennent de tous ses mandats Bernard Aubin, le patron des cheminots à la CFTC, fervent défenseur de l'alliance avec FO et la CGC dont il est des principaux artisans.

Batu actu 28 juin 2010

### **Un des plus grands groupes immobiliers espagnols en cessation de paiement**

Sacresa, un des plus importants groupes immobiliers espagnols, vient de se déclarer en cessation de paiement au tribunal de commerce de Barcelone, avec une dette d'environ 1,8 milliard d'euros.

La crise n'en finit plus de faire des dégâts en Espagne. L'un des plus importants groupes immobiliers espagnols, Sacresa, vient de se déclarer en cessation de paiement au tribunal de commerce de Barcelone, avec une dette d'environ 1,8 milliard d'euros.

Sacresa n'a pas eu d'autres choix que de se déclarer en cessation de paiement à l'expiration, lundi, du délai qui lui avait été concédé en mars pour trouver un accord de refinancement de sa dette avec la quinzaine de banques qui la détiennent. En effet, le plan présenté par la famille propriétaire du groupe «n'a pas reçu le soutien suffisant» des banques

Pour rappel, la grande partie de la dette contractée par le groupe résulte de son projet de prise de contrôle d'un géant du secteur immobilier en Espagne, Metrovacesa.

Les échos 29 juin 2010

### **La construction de logements se porte de mieux en mieux**

Les mises en chantier de logements neufs en France reculent à fin mai de 10,4% sur un an à 337.697 unités mais progressent de 18,4% sur trois mois (91.333), selon les données publiées mardi par le ministère du Développement durable.

Les permis de construire progressent de 37,3% sur les trois mois à fin mai à 114.661 unités et ne reculent plus que de 4,8% sur douze mois à 417.831 unités.

Le nombre de permis de construire en données corrigées des variations saisonnières (CVS) lissées est en hausse de 8% sur les trois derniers mois et celui des mises en chantier progresse de 1,4% sur la même période, précise le ministère.

Dans le secteur non résidentiel, les permis de construire baissent de 15,0% à 33.307.100 m2 sur un an et de 4,4% à 8.311.100 m2 sur trois mois à fin mai.

Pour les mises en chantier de locaux non résidentiels, la baisse atteint 22,3% sur un an (25.732.000 m2). Elle ressort à 1,6% sur trois mois toutes surfaces confondues (6.771.100 m2).

### **Moindre hausse des salaires en France qu'en Allemagne**

Ce n'était jamais arrivé depuis 2003. Les salaires allemands ont augmenté un peu plus vite que les français l'an dernier. Selon une étude de l'Insee et de l'Office statistique fédéral d'Allemagne, en 2009, le salaire mensuel de base (c'est-à-dire hors primes et rémunération des heures supplémentaires) a progressé de 2,7 % en Allemagne et de 2,2 % en France dans le secteur marchand non agricole.

La progression est moins rapide qu'en 2008 : elle avait été de 3 % en France et en Allemagne. Cela s'explique à la fois par la dégradation du marché du travail et la quasi-stagnation des prix, qui ont freiné les négociations salariales des deux côtés du Rhin. Le ralentissement a été moins marqué en Allemagne « *car les conventions peuvent être pluriannuelles et, de ce fait, certaines grilles indiciaires ont été négociées avant la crise, réduisant l'impact de celle-ci sur les salaires* ». C'est le cas par exemple dans la chimie où la hausse de mai 2009 (+ 3,3 %) avait été négociée en avril 2008.

Outre-Rhin, « *les nouvelles augmentations décidées au second semestre 2009 sont néanmoins bien moins importantes que celles des années passées, temporellement l'Insee. De plus, il y a eu très peu de nouveaux accords salariaux sur cette période.* » En février 2010, le puissant syndicat IG Metall a ainsi accepté des revalorisations salariales très faibles en échange de garanties sur l'emploi jusqu'à mi-2012. Plus globalement, pour remédier à la perte de compétitivité consécutive à la réunification, les syndicats allemands avaient accepté depuis quinze ans de brider les revalorisations salariales pour préserver l'emploi. Au détriment de la consommation interne. En France, le salaire de base ne progresserait que de 1,6 % cette année selon l'Insee, sous l'effet du niveau élevé du chômage.

### **Dialogue social dans les TPE : le rapporteur du texte tente de trouver un compromis à l'Assemblée**

La commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale examine aujourd'hui le projet de loi instaurant une mesure de l'audience et des commissions paritaires. Le patronat a échoué à définir une position commune. Dominique Dord (UMP) veut « recentrer » la mission des commissions.

La commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale examine cet après-midi le projet de loi sur le dialogue social dans les TPE. Depuis le refus du Medef et de la CGPME de négocier sur cette question en décembre dernier, le texte, qui crée une mesure de l'audience syndicale dans les entreprises de moins de 11 salariés et instaure des commissions paritaires territoriales, divise le patronat .

Mercredi dernier, Jean-François Roubaud (CGPME), Jean Lardin (UPA), Jean-Michel Lemétayer (FNSEA) et David Gordon-Krief (Unapl) se sont retrouvés en terrain neutre, au Conseil économique et social, pour tenter de trouver une rédaction de compromis sur l'article 6 du projet de loi, celui créant les commissions territoriales. Sans succès. Le texte est aussi devenu un marqueur politique pour la droite depuis que le président du groupe UMP à l'Assemblée, Jean-François Copé, a dit toute son hostilité au texte et qu'une trentaine de sénateurs UMP ont voté pour la suppression des commissions au début du mois.

Rapporteur du texte à l'Assemblée, Dominique Dord (UMP) va tenter aujourd'hui d'apaiser les esprits. « *Ce texte ne mérite ni excès d'opprobre ni excès de zèle, c'est un petit texte mais qui permet de faire un pas et de régler des problèmes juridiques* », recadre-t-il.

### « Rapprocher les points de vue »

En maintenant le calendrier de l'examen parlementaire - le texte sera débattu à partir du 7 juillet -, le gouvernement a de son côté montré qu'il tenait à son texte, même contre une partie de sa majorité. « *Il y a beaucoup de désinformation sur ce sujet, a critiqué dimanche le ministre du Travail, Eric Woerth. Il n'y a pas de transformation du climat social dans les petites entreprises, mais les salariés ont des droits.* »

Pour « *rapprocher les points de vue* », Dominique Dord va proposer un amendement limitant les missions des commissions, en supprimant celle de « *suivi de l'application des conventions et accords collectifs du travail* ».

Une clarification, estime le rapporteur, pour qui les branches disposent déjà de structures paritaires de suivi « *avec lesquelles il ne serait pas opportun d'interférer* ». La mission des commissions serait donc « *recentrée* », selon l'exposé des motifs de l'amendement, sur l'« *aide en matière de dialogue social* », « *notamment dans les domaines de la gestion des parcours professionnels, de l'attractivité et de la qualité de l'emploi, des conditions de travail et de la formation professionnelle tout au long de la vie* ».

Le rapporteur entend aussi présenter un amendement disposant que les représentants des salariés et des employeurs dans les commissions seront « *issus des TPE* ».

AFP 29 juin 2010

### Le torchon brûle entre la CFTC et les responsables de la CFTC-cheminots

La CFTC et les dirigeants de la CFTC-cheminots sont à couteaux tirés, la Confédération s'opposant à un accord électoral signé en janvier à la SNCF avec FO et la CFE-CGC dans le but de dépasser les 10% lors des prochaines élections et d'être à nouveau représentatifs.

"Le Conseil fédéral a acté le retrait provisoire des mandats de ces dirigeants de la CFTC-cheminots, les lettres sont parties et nous allons les recevoir la semaine prochaine pour un entretien", a indiqué à l'AFP Philippe Louis, secrétaire général de la confédération chrétienne.

"Le conseil confédéral sera amené à se prononcer sur le retrait définitif en septembre", selon les règles de la Confédération, a ajouté le numéro 2 de la CFTC.

Bernard Aubin, secrétaire général de la CFTC-cheminots, taxe le syndicat "d'immobilisme" et l'accuse "de ne pas assez mesurer l'impact de la nouvelle loi sur la représentativité syndicale". "Cet accord nous permet de continuer à exister au niveau national à la SNCF", a-t-il ajouté.

"Nous contesterons le retrait des mandats", a prévenu M. Aubin.

Le différend porte sur l'accord signé en janvier avec FO et la CFE-CGC qui prévoit une alliance des trois syndicats de cheminots lors des prochaines élections professionnelles à la SNCF en mars 2011.

Les trois syndicats veulent dépasser la barre des 10% nécessaires depuis la loi de 2008 pour être représentatifs dans les entreprises.

Lors des dernières élections à la SNCF en mars 2009, la CGT a réalisé 39% devant l'Unsa (18), Sud-Rail (17,6), CFDT-Fgaac (11,5), FO déjà alliée à la CFE-CGC (7,98) et la CFTC (5,4).

En septembre 2009, plusieurs dirigeants de la CFTC-cheminots avaient regagné les rangs de la CFDT.

Un syndicat non représentatif ne peut plus signer d'accord et ne participe plus aux négociations nationales. FO et la CFDT sont encore représentatifs dans certains établissements de la SNCF.

Selon l'accord électoral passé, les voix des listes communes seront comptabilisées par FO qui partagera ensuite les moyens et la présence lors des négociations.

Lors des élections suivantes, en 2014, les voix seraient enregistrées par la CFTC.

Mais la Confédération refuse ce décompte arguant du fait qu'il contribuerait à affaiblir la représentativité de la CFTC dans la branche transports et au niveau confédéral lorsqu'en 2013 la représentativité syndicale sera mesurée à ces deux niveaux.

"Cela nous ferait perdre notre représentativité dans la branche transports, et d'autre part, la SNCF représentant environ 5.000 voix, c'est environ 0,1% au niveau national", a expliqué Philippe Louis.

Le Parisien 30 juin 2010

### **Journée d'action avec FO le 7 Septembre**

La rentrée sera chaude. L'intersyndicale, regroupant la quasi-totalité des organisations (CFDT, CFTC, CUT, FSU, Solidaires et Unsa, FO), a appelé, à l'issue d'une réunion au siège de la CFDT hier soir, à une nouvelle journée nationale de grève et de manifestations contre la réforme des retraites, le 7 septembre. Un choix qui ne doit rien au hasard, puisque c'est à cette date que l'Assemblée commencera à examiner le projet de loi du gouvernement.

Grande nouveauté, Force ouvrière, qui avait jusqu'à présent fait cavalier seul, se joint à son tour au mouvement. Les syndicats présentent donc pour la première fois un front uni depuis le début de la fronde contre le projet de réforme. Seule la CFE-CGC manque à l'appel. Quant au mot d'ordre, il porte exclusivement sur la réforme des retraites. « Une des plus dures d'Europe », souligne le communiqué de l'intersyndicale, qui « n'apporte pas de réponse sur le plan de la pénibilité » et qui « aggrave les inégalités entre les hommes et les femmes ».

Objectif affiché, faire encore mieux que lors de la dernière journée d'action du 24 juin, où entre 800 000 (selon la police) et 2 millions (selon les syndicats) de personnes avaient défilé partout en France. Cette mobilisation avait été la plus forte de l'armée 2010 et approchait l'ampleur du mouvement contre la réforme du gouvernement Raffarin sur les retraites en 2003. Les syndicats ont par ailleurs l'intention de se rappeler au bon souvenir du gouvernement durant l'été. Le 13 juillet, jour du Conseil des ministres où sera présenté — et adopté — le projet de loi, des initiatives « nationales et locales » seront mises en oeuvre. Les centrales ont par ailleurs prévu d'interpeller les parlementaires tout au long de l'été.

Les Echos 30 juin 2010

### **Retraites : des salariés ayant racheté des années d'études demandent à être remboursés**

*Des milliers de salariés ont racheté des années d'études pour avancer leur âge de départ ou améliorer le calcul de leur pension. Certains de ces rachats - pas tous - s'avèreront inutiles avec le report de l'âge légal prévu à partir de 2011. Les assurés concernés, en majorité des cadres, demandent à être remboursés. Mais rien n'est prévu à ce stade. Plusieurs milliers de salariés sont dans le flou depuis l'annonce du relèvement de l'âge légal de départ à la retraite.*

Il s'agit des assurés qui ont racheté des années d'études ou d'autres années incomplètes, comme la loi les y autorise depuis 2003. Leur but ? Améliorer le taux de calcul de leur future pension et avancer leur âge de départ à la retraite sans décote (en augmentant la durée d'assurance).

Le gouvernement ayant annoncé un relèvement progressif de l'âge légal de 60 à 62 ans, certains d'entre eux auront racheté des trimestres « pour rien ». Exemple : un assuré né en 1953 et ayant racheté une année de cotisations pour pouvoir partir à 60 ans sans décote va devoir continuer de travailler jusqu'à 61 ans. Il aura alors « trop » cotisé.

Impossible de savoir précisément combien de personnes sont concernées. Près de 29.000 salariés ont racheté des trimestres depuis 2004, dont 9.000 qui n'ont pas encore liquidé leurs droits. Mais tous ne sont pas pénalisés par la réforme, loin de là. C'est le cas notamment des assurés qui ont souhaité augmenter leur durée de cotisation, indépendamment de l'âge du départ. Ils ne sont pas concernés, puisque la durée nécessaire pour bénéficier d'une pension sans décote n'est pas affectée par la réforme. Au total, la population pénalisée serait donc assez faible, assure la Caisse nationale d'assurance-vieillesse.

### « Respecter le contrat »

Il n'empêche, il va falloir trouver une solution pour eux. Lorsqu'ils sont interrogés sur le sujet, les agents de la CNAV sont priés de leur répondre qu'« il n'est pas prévu de dispositif de remboursement », selon les questions-réponses types préparées par la Caisse. « Nous recevons beaucoup de demandes d'assurés qui se sentent floués, assure Gérard Rivière, administrateur (FO) de la CNAV. Or aucun remboursement n'est prévu par la réglementation. Dans l'incertitude, je les encourage à saisir les commissions de recours à l'amiable. Le problème, c'est que la majorité des assurés ne savent pas que cette procédure leur est ouverte. »

« Cette incertitude est inadmissible, juge Danièle Karniewicz, présidente (CGC) de la CNAV. Il s'agit en quelque sorte de respecter le contrat que nous avons passé avec les assurés. Je vais tout faire pour que ces rachats de trimestres soient légitimés ou remboursés. Le gouvernement devra trouver une solution d'ici au début du relèvement de l'âge légal de la retraite, en juillet 2011. »

Qui sont les personnes concernées par ce problème ? Majoritairement des cadres. Près de 80 % des demandes de rachat faites en 2006 concernaient des assurés dont les revenus annuels dépassaient le plafond de la Sécurité sociale (31.000 euros cette année-là). D'abord parce qu'il s'agit de racheter des années d'études supérieures - il s'agit donc surtout d'emplois qualifiés. Ensuite parce que les rachats coûtent cher, les assurés entamant leurs démarches tard : 54 ans en moyenne. Or le barème augmente en fonction de l'âge. A 50 ans déjà, racheter un trimestre coûte au minimum 2.600 euros, et le tarif monte entre 3.500 et 5.200 euros pour un assuré dont les revenus annuels dépassent 34.600 euros. Pour ceux qui ont racheté plusieurs trimestres pour rien, l'addition est salée.

Les Echos 1 juillet 2010

### Pénibilité : accords d'entreprise pour des retraites anticipées

*Après Arkema, Rhodia a signé hier avec quatre syndicats un accord prévoyant des départs anticipés pour les salariés ayant eu des carrières en travail posté. La métallurgie a préféré traiter du seul volet de la prévention dans son accord.*

En proposant de limiter le départ anticipé à la retraite aux salariés qui pourront attester d'un taux d'incapacité de 20 %, le gouvernement n'a pas seulement mécontenté les syndicats. Il a aussi déçu, en dépit du satisfecit du Medef, de nombreuses entreprises concernées par les carrières pénibles.

« Le travail posté provoque une usure prématurée du salarié, or la réforme ignore cette forme de pénibilité », regrette Jean-Christophe Sciberras, DRH France du groupe de chimie Rhodia, qui a signé, hier, un accord avec quatre syndicats (CGT, FO, CGC et CFTC) créant un dispositif de départ anticipé.

Comme celui signé en avril chez son concurrent Arkema, cet accord ne suit pas la philosophie du gouvernement, puisque les droits à une retraite anticipée sont liés à des conditions de travail pénibles et non à une situation médicale dégradée, identifiée individuellement, comme prévu dans le projet de loi.

### **Critères exigeants**

Chez Rhodia, il sera possible pour certains salariés de quitter l'entreprise avant 60 ans avec une rémunération égale à 75 % du dernier salaire. Les critères sont néanmoins exigeants : il faut avoir travaillé au moins 22 ans en posté avec travail de nuit, ce qui donne le droit de partir à 59 ans et demi. A partir de trente ans en posté, le départ peut avoir lieu à 58 ans. C'est ainsi beaucoup plus strict que les critères des préretraites liées à la pénibilité (dites « CATS ») qui ont fonctionné dans la première moitié des années 2000. Les départs étaient autorisés à partir de 55 ans, la contribution des pouvoirs publics intervenant à partir de 57 ans, sous réserve de la signature d'un accord. Pour en bénéficier, il fallait alors justifier de quinze ans successifs de travail en équipe ou à la chaîne ou d'un travail de nuit durant quinze ans.

Dans un accord de novembre dernier sur la « seconde partie de carrière », le groupe aéronautique EADS a lui aussi prévu un dispositif de départ anticipé pour les carrières pénibles en fonction du travail posté (jusqu'à 7 mois pour vingt ans) mais aussi en fonction d'un taux d'incapacité constaté du salarié, à partir de 10 %. Pour un taux de 20 % à 30 %, le salarié bénéficie d'un départ anticipé de six mois.

Ces accords, toutefois, ne sont pas légion. « Dans l'ensemble, les entreprises se sont inscrites dans la lignée de l'accord de branche en matière de prévention et d'aménagement des fins de carrière. Et dans les PMI, il y a très peu de négociations spécifiques », observe Dominique Dauxerre, directeur général du GIM, la chambre syndicale de la métallurgie en Ile-de-France.

### **« Extrêmement coûteux »**

Dans son accord sur les seniors signé en décembre, la métallurgie a consacré un long article à la question de la pénibilité, mais pour aménager le temps de travail, notamment via du temps partiel. Dans la chimie aussi, l'angle de la prévention prévaut. « Certaines entreprises avaient des dispositifs de départs anticipés. Si elles estiment qu'il est opportun de les poursuivre, cela les regarde, parce que c'est extrêmement coûteux. Sur la réparation, nous interviendrons en aval du gouvernement », explique Bernard Chambon, qui vient de céder la présidence de l'Union des industries chimiques (UIC). L'industrie, qui ne veut pas donner l'image d'un lieu de pénibilité, a tout de même inscrit le sujet à l'ordre du jour du conseil d'administration du Groupe des fédérations industrielles (GFI), demain.

Quant aux travaux publics ou au bâtiment, ils n'entendent pas négocier sur la réparation. « Le traitement de cette question ne peut s'envisager qu'au cas par cas, de manière individuelle et sur la base d'un constat médical », juge Didier Ridoret, président de la Fédération française du bâtiment, reprenant ainsi les positions du Medef et du gouvernement.

## Réforme des retraites : la course contre la montre des syndicats

Un court moment, ils en ont rêvé, mais aujourd'hui ils n'y croient plus. Dans la bataille qu'ils mènent contre la réforme des retraites de Nicolas Sarkozy, il est arrivé à certains dirigeants syndicaux d'imaginer rééditer " l'exploit du CPE ", quand, tel David, le mouvement syndical avait eu raison de Goliath.

C'était en 2006, et au terme d'un combat de plusieurs mois, un front syndical inédit et uni - douze organisations de salariés, d'étudiants et de lycéens - avait obligé Dominique de Villepin à renoncer au contrat première embauche (CPE) qu'il avait concocté pour les jeunes. Sur la réforme des retraites, l'histoire ne se répétera pas.

13

Rejointe par FO, qui la boudait depuis l'automne 2009, l'intersyndicale (CGT, CFDT, CFTC, UNSA, FSU, Solidaires), réunie le 29 juin, a appelé à une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations, le 7 septembre, au moment où s'ouvrira la session extraordinaire du Parlement qui débattre de la réforme des retraites. Elle vise une " mobilisation d'ampleur " durable, jusqu'à la fin du débat parlementaire. Mais elle est engagée dans une course de vitesse jalonnée de multiples embûches. Il y a d'abord celle du calendrier dont, depuis le lancement de la réforme, en avril, l'exécutif a su jouer. Avec un conseil des ministres le 13 juillet et un débat parlementaire dès la rentrée, le gouvernement table sur une période peu propice à la combativité.

A la différence du contrat première embauche, où les jeunes avaient été rejoints par leurs aînés, qui s'inquiétaient pour l'avenir de leur emploi, la fronde contre la réforme des retraites est loin de rassembler toutes les générations et tous les secteurs d'activité. Les jeunes ont du mal à se sentir concernés. Les retraités sont, d'après les enquêtes d'opinion, plutôt favorables au recul de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite. Et pour les régimes spéciaux, comme la SNCF, déjà réformés en 2008, la hausse progressive de l'âge de la retraite ne s'appliquera qu'à partir du 1er janvier 2017, au lieu du 1er juillet 2011 pour les salariés du privé et les fonctionnaires.

A l'exception de la CFE-CGC - qui, avec Danièle Karniewicz, favorable au report à 62 ans, préside la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV) -, en proie à des divisions internes, tous les syndicats veulent maintenir la pression le plus longtemps possible. " Il faudra prévoir des initiatives d'ampleur pour faire plier le gouvernement ", assure Eric Aubin, secrétaire de la CGT chargé des retraites, dans L'Humanité du 26 juin. Mais les dirigeants syndicaux se gardent bien de nourrir des illusions exagérées sur leur capacité à mobiliser durablement. A la rentrée s'ouvrira une autre séquence, à droite comme à gauche, avec le début de la campagne électorale pour la présidentielle de 2012. Les opposants à la réforme seront tentés de miser plus sur une alternance politique imaginable - Martine Aubry, la première secrétaire du Parti socialiste, a déjà promis de rétablir la retraite à 60 ans - que sur un combat syndical voué à l'échec.

Sur le CPE, la mobilisation des douze syndicats avait un objectif unique : le retrait pur et simple du contrat. Rien de tel cette fois. Les syndicats se gardent de tout jusqu'au-boutisme et évitent la radicalisation, au point de veiller à rester sur le seul terrain syndical. Ainsi, il n'est pas question d'exploiter les ennuis politiques d'Eric Woerth, encore moins de demander la démission du ministre du travail, d'autant plus que pour les syndicats il n'est que le porte-parole de M. Sarkozy, véritable auteur de la réforme.

En dehors de la FSU et de Solidaires - les SUD qui réclament le retour aux 37,5 annuités de cotisations pour une retraite à taux plein -, qui se gardent bien de chercher à imposer cette thématique à l'intersyndicale, ni la CGT ni la CFDT ni la CFTC ni l'UNSA ne demandent le retrait du projet de réforme. Ces cinq organisations admettent, compte tenu des besoins de financement de l'assurance-vieillesse, qu'une réforme est nécessaire, mais elles récuse celle de M. Sarkozy, " injuste et inacceptable ".

Au soir de la mobilisation du 24 juin, où la CGT a comptabilisé près de 2 millions de manifestants, Bernard Thibault, qui a imposé cette stratégie en interne, revendiquait une " véritable négociation " en vue d'une " réécriture " du texte. Au diapason, François Chérèque pressait le gouvernement de " réécrire cette réforme pour qu'elle soit juste ".

Une stratégie du " tout ou rien " risquant de les conduire à une impasse, dans un combat d'où ils sortiraient bredouilles, les syndicats préfèrent jouer la carte du réalisme sur leur capacité à mobiliser et à engranger des résultats, peut-être limités mais visibles. Mais, en marge de l'intersyndicale, FO continue à réclamer le retrait de la réforme Sarkozy.

" Quand un texte n'est pas bon, a affirmé son secrétaire général, Jean-Claude Mailly, on l'efface, on ne le réécrit pas (...). C'est là-dessus qu'on se bat et qu'on se battra ! "

Dans un contexte où les politiques de rigueur vont s'accroître - une manifestation syndicale européenne est prévue le 29 septembre à Bruxelles -, l'intersyndicale va se battre pour amener au maximum la réforme lors du débat parlementaire. La pénibilité, les carrières longues, la situation des assurés polypensionnés - qui ont cotisé à plusieurs régimes -, le maintien à 65 ans de la retraite à taux plein, seront ses chevaux de bataille. Si elle obtient des concessions, elle n'aura pas perdu la face.

Les Echos 1 juillet 2010

Dialogue social dans les TPE : la CFDT furieuse, Woerth ne renonce pas

*La CFDT incrimine le lobbying du Medef et de la CGPME auprès des parlementaires UMP*

« Un débat fantasmagorique », fruit d'un « intense lobbying de la CGPME et du Medef » et qui traduit une « vision rétrograde des syndicats, encore vus par les députés comme une opposition » : hier, Laurent Berger (CFDT) n'avait pas de mots assez durs pour dénoncer la suppression, décidée la veille par la commission des Affaires sociales de l'Assemblée, du très controversé article 6 du projet de loi sur le dialogue social dans les TPE (moins de 10 salariés). Concrètement, les députés ont annulé la création de futures « commissions paritaires territoriales » composées de représentants du patronat et des salariés et chargées de veiller à la bonne application des accords de branche.

Très attachée à ce texte, la CFDT dénonce le revirement des députés de la majorité, qui « avaient voté la loi d'août 2008 sur la représentativité, laquelle prévoit la mise en oeuvre d'un dialogue social effectif dans les TPE ». Selon Laurent Berger, le texte et, avec lui, les salariés des TPE sont victimes du fait que « le groupe UMP, veut montrer son autorité sur le gouvernement ». A l'opposé, la CGPME s'est félicitée, hier, de cette « opposition à une nouvelle bureaucratie pénalisant les TPE ».

### **Fronde des députés**

La CFDT a en outre présenté une étude menée par ses soins auprès de 400 salariés d'entreprises de moins de 20 salariés. Il en ressort que « la proximité avec l'employeur n'y facilite pas le dialogue social », ce qui tend à justifier la création de commissions paritaires. Cette étude se veut la réponse à celle menée cet hiver par Fiducial et fréquemment citée par la CGPME, qui arrivait à des conclusions radicalement opposées... Malgré la fronde des députés, le ministère du Travail assure qu'il défendra la restauration de l'article 6 lors de l'examen du texte à l'Assemblée, le 7 juillet. Puis, si nécessaire, en commission mixte paritaire. « Chacun prendra ses responsabilités », insiste l'entourage d'Eric Woerth, qui rappelle que « ce dossier [lui] est cher ».

La Tribune 1 juillet 2010

### **La masse salariale rebondit enfin**

Selon les chiffres publiés par l'Acoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), la masse salariale, stable au quatrième trimestre 2009 et en recul les trois trimestres précédents, amorce enfin une reprise.

Sur les trois premiers mois de 2010, elle affiche une progression de 0,8 %, portant la progression sur un an à + 0,5 %. Ce rebond traduit la stabilisation à l'oeuvre dans l'emploi salarié (+ 0,1 %) au premier trimestre de cette année, après un an et demi de dégradation continue. Quant à l'intérim, il reste l'un des principaux secteurs créateurs d'emplois. Parallèlement, l'Acoss pointe un autre signe positif pour l'activité, à savoir un ralentissement du rythme de la baisse des heures supplémentaires. Après des replis de 5,2 % et 8,8 % au troisième et quatrième trimestres de 2009, le volume d'heures supplémentaires est resté quasi stable (- 0,3 %) sur les trois premiers mois de 2010.

Le Monde 2 juillet 2010

## **La retraite, cet état " impensable "**

15

*Une période entre congé payé et congé maladie*

Si l'on essaye de penser la retraite en tant qu'état ou modalité de l'existence, on se trouve vite embarrassé. Ce n'est pas un état régi par le principe de nécessité : le retraité touche une pension qui le dispense de gagner sa vie à la sueur de son front, comme le travailleur, et a fortiori de trouver lui-même sa subsistance comme l'animal. On n'est donc pas dans l'ordre du besoin, c'est-à-dire de la vie cherchant à se maintenir au prix d'efforts et de peines ardues.

Mais on ne peut pas non plus l'inscrire dans le champ des activités sociales régies par le principe de l'échange. Le travail, peut aussi être compris comme appartenant à un système d'équivalences. Il a une valeur qui le met en balance avec d'autres valeurs ; il s'inscrit dans un marché - le " marché du travail " - qui lui-même est inclus dans le marché plus vaste des biens et des prestations dont le cours fluctue constamment. Rien de tel pour le retraité : la pension qu'il touche n'est pas un salaire, même " différé ", puisqu'elle n'est plus soumise aux lois du marché, aux rapports de forces qui font varier les salaires à la hausse comme à la baisse.

Peut-on alors penser la retraite sous la catégorie du loisir, c'est-à-dire des vacances, qui relèvent de ce qu'on appelle les " congés payés " ? La retraite serait une sorte de vacances prolongées et illimitées, un " congé payé terminal " qui ne s'achèverait qu'avec la mort. Mais ici encore, l'analogie ne tient pas. Dans sa signification moderne, le loisir est un état transitoire permettant à la fois un oubli provisoire du travail (c'est une " distraction ") et la reconstitution des forces qui permettront de mieux reprendre le travail (c'est un " repos réparateur "). Son paradoxe est qu'à la fois il s'oppose au labeur et qu'il l'implique, le favorise, le conditionne. Même pour l'esclave, il n'est pas de travail sans un minimum de repos, donc de loisir. Le loisir est régi par le principe de l'alternance. La retraite, en revanche, signifie la fin définitive du travail ; elle ne saurait donc se penser dans les mêmes termes. Dans sa signification antique (la scholè grecque, l'otium latin), le loisir s'oppose aussi au travail, mais dans un tout autre sens. Il est essentiellement associé à des valeurs de maîtrise et de souveraineté : l'homme libre, qui vit dans le loisir, s'adonne à des activités qui exaltent sa liberté - la philosophie, l'amitié, la danse ou la gymnastique - par opposition à l'esclave soumis aux contraintes de l'obéissance. Le loisir antique n'a de sens et de valeur que parce qu'il est radicalement étranger au travail, qu'il ne l'a jamais connu et ne le considère que du dehors, sur le mode du mépris ou de l'indifférence.

Est-ce le cas du retraité d'aujourd'hui ? Nullement : d'abord parce que la retraite reste constitutivement liée au travail, puisqu'elle lui succède et que son montant dépend du nombre des trimestres travaillés et des salaires perçus. Ensuite et surtout parce que le retraité moderne, contrairement au citoyen antique, ne vit pas du revenu de ses possessions, d'un domaine qu'il sait gérer avec sagacité et autorité, mais d'une pension qui lui est versée par une caisse dont il dépend totalement : si elle fait faillite, il n'a plus rien. Pareillement, les retraités de la fonction publique dépendent totalement de l'Etat dont ils sont les pensionnés.

La retraite, on le voit, est donc un état étrange, rebelle à toutes les catégories ou concepts qui s'offrent à la pensée pour tenter de la comprendre. C'est sans doute ce caractère impensable qui explique la propension des retraités à justifier leur état, même quand on ne le leur demande pas - soit par les services qu'ils continuent à rendre, soit par le fait qu'ils l'ont " bien mérité ", soit par un état de santé qui les exempterait de toute contribution ou obligation sociale.

Car de deux choses l'une. Ou bien l'homme ou la femme qui parvient à un certain âge est usé, abîmé par des décennies d'un labeur épuisant et pénible ou les vicissitudes de sa santé, et en ce cas la retraite s'apparente à un congé pour maladie - congé certes indéfini en fait mais non illimité en droit, puisqu'un improbable rétablissement y mettrait un terme.

Ou bien le retraité garde les capacités de travailler, et en ce cas, il n'y a strictement aucune raison de principe qui justifie qu'il en bénéficie au terme de sa vie plutôt que tout au long, et à tel âge (par exemple 60 ans) plutôt qu'à tel autre. Le droit à la retraite s'apparente alors au droit général à un congé payé, dont on peut déterminer une durée ou une proportion globale par rapport à la quantité de travail fourni, mais rien de plus.

La seule alternative à ce dilemme serait de considérer la retraite comme l'anticipation d'un hypothétique état édénique futur de l'humanité, un eden où celle-ci serait totalement dispensée de travailler parce que les machines le feraient à sa place. Elle s'apparenterait alors au loisir ancien : les machines joueraient le rôle qui était celui des esclaves dans la société antique. Le moins qu'on puisse dire, c'est que, pour l'instant, on ne s'oriente pas dans cette direction : partout dans le monde l'heure est au relèvement de l'âge de la retraite et à la diminution des prestations.

Oscillant ainsi, selon les situations individuelles, entre congé de maladie et congé payé, arrêt de travail pour incapacité et arrêt de travail comme repos, la retraite est donc un état philosophiquement impensable, impossible à conceptualiser ; et d'ailleurs, c'est un thème totalement absent de la philosophie contemporaine. Cela ne signifie pas qu'elle soit injustifiée, ni qu'il faille renoncer à défendre " l'acquis social " qu'elle représente ; mais seulement que le " droit " qu'elle constitue est un droit empirique, fruit d'une conjoncture historique particulière et qui ne saurait être universalisé.

Autant il est nécessaire de combattre pour un droit du travail qui intègre les conditions éthiques du concept de travail humain - droit au repos, droit à la dignité, droit à un salaire décent, reconnaissance des principes de la démocratie dans le travail -, autant la défense du " droit à la retraite " ne saurait en soi se réclamer d'une légitimité spécifique. C'est une opportunité conjoncturelle, ; ce ne saurait être ni un droit ni une obligation de principe.

La Croix 2 juillet 2010

### **La faute d'orthographe, une faute professionnelle**

*De plus en plus de salariés utilisent leur droit à la formation pour se remettre à niveau en orthographe et contribuer ainsi à donner, dans les lettres et les courriels, une meilleure image de leur entreprise*  
Eric est penché sur sa feuille, concentré, très concentré. Pour un peu, on verrait la sueur perler à son front. Accorder ou non le participe passé, telle est la question. La phrase – « les maisons se sont bien vendues » – n'est pourtant pas d'une extrême complexité. Mais ce technicien titulaire d'un double CAP – en électrotechnique et en plomberie – le dit lui-même, l'écrit n'a jamais été son fort...

Pas à pas, Éric progresse dans l'exercice. Et il s'en sort plutôt bien, grandement aidé par les consignes de la formatrice, Anne-Marie Gaignard, qui a mis au point sa propre méthode de remédiation orthographique.

Nommée Défi 9, celle-ci a pour objectif d'éradiquer, en neuf étapes, les fautes les plus courantes (les accords, les terminaisons en « er », le pluriel des nombres et des couleurs, les féminins se terminant par « é », etc.).

Mise au point initialement pour aider les enfants, cette méthode ludique sert de base à des stages d'une journée organisés une fois par mois à Paris et qui séduisent de plus en plus de salariés fâchés avec le français.

Un courrier parsemé de fautes et c'est l'image même de l'entreprise qui est ternie. Éric, par exemple, a lui-même sollicité son employeur, l'office HLM de Seine-et-Marne, pour bénéficier de cette formation. « Je suis de temps à autre amené à rédiger des courriers et des fax, explique ce quadragénaire. J'ai beau me relire pour essayer d'éliminer les fautes, il en reste toujours. Les collègues me font parfois des remarques, sur le ton de la plaisanterie. Mais je sais que les destinataires de mes courriers doivent bien se marrer aussi », dit-il dans un sourire qui cache mal un sentiment de gêne, si ce n'est de honte.

17

Comptable au sein d'une banque, Micael se sent, de son côté, beaucoup plus familier des chiffres que des lettres. Seulement voilà, lui non plus ne peut se passer de l'écrit. « Ne serait-ce que pour obtenir les données à traiter, j'ai besoin d'adresser des mails à mes collègues », raconte-t-il. À 23 ans, il a donc choisi d'utiliser son droit individuel à la formation pour participer à ce stage – d'un coût de 625 € – et combler ses lacunes en français. « Je ne voudrais pas donner de moi-même une mauvaise image, en particulier vis-à-vis de ma hiérarchie », confie-t-il.

Un courrier parsemé de fautes, et c'est une crédibilité professionnelle qui, potentiellement, se trouve mise à mal. Pour peu que ce courrier soit adressé à des clients, c'est l'image même de la société qui est ternie... « Dans mon domaine, l'événementiel, nous travaillons souvent dans l'urgence, témoigne Ut, 22 ans. Un jour, j'ai adressé sans le relire un mail à un de nos bons clients qui m'a répondu avec bienveillance que je devrais soigner mon orthographe. J'étais très mal à l'aise », se souvient-elle.

Des insuffisances en français, de plus en plus fréquentes selon certaines études. Enfant, sous l'œil attentif de ses parents, Ut avait appris consciencieusement les règles de français. Mais, dit-elle, l'écriture de SMS et la prise de notes en sténo lui ont, depuis, donné de « mauvaises habitudes ». Et la jeune femme, inscrite en alternance dans une école de commerce, constate chaque jour que son cas est loin d'être isolé.

Ces insuffisances en français, de plus en plus fréquentes si l'on en croit certaines études, peuvent s'avérer un véritable handicap au moment du recrutement. « Candidats à l'embauche dans des entreprises, plusieurs de mes amis ont dû passer des tests d'orthographe. En cas d'échec, ils n'auraient pas pu signer de contrat », souligne Ut.

Parce que, à l'heure des nouvelles technologies et du « tout-urgent », les courriers externes sont de moins en moins rédigés ou visés par des secrétaires, nombre d'entreprises, voulant préserver leur image, optent pour le « zéro tolérance » à l'égard des fautes d'orthographe.

D'ordinaire, Bruno adressait discrètement ses courriers professionnels à sa femme pour qu'elle les corrige avant l'envoi. « Mais un jour, j'ai dû produire sur-le-champ, en présence de mon supérieur, un rapport destiné à l'Autorité de sûreté nucléaire, qui a renvoyé le document en émettant des interrogations sur les compétences de l'auteur », raconte cet inspecteur en soudage, alors employé dans une centrale. « Cet épisode m'a coûté mon CDD, qui n'a pas été renouvelé », assure-t-il.

Le Figaro 2 juillet 2010

### **La Cour des comptes épingle La Poste**

« Le Figaro » révèle les conclusions du rapport des sages. SERVICES « La Poste : un service public face à un défi sans précédent, une mutation nécessaire » : c'est le titre d'un projet de rapport de la Cour des comptes encore confidentiel, dont Le Figaro s'est procuré un exemplaire. La version finale, attendue dans les prochains jours, intégrera la réponse de La Poste. Les sages de la Rue Cambon dressent déjà un état des lieux sévère.

*« Le respect du délai de distribution à J+ 1 stagne au niveau médiocre de 85 % »*

Malgré plus de 3,1 milliards d'investissements entre 2004 et 2010 pour moderniser le traitement du courrier (au détriment d'une politique ambitieuse de développement des relais croissance), le programme « Cap qualité courrier » a pris trois ans de retard, et La Poste conserve des retards de productivité. La qualité de distribution à J+1 a atteint 84,4 % en 2009 (contre 69,6 % en 2003), respectant pour la première fois l'objectif réglementaire, mais ce taux reste inférieur à l'objectif interne du groupe, qui était de 90 % en 2010.

*« Le respect du délai de J+1 stagne au niveau médiocre de 85 %, bien inférieur à celui observé dans la plupart des autres pays européens », souligne le projet de rapport, estimant que La Poste doit relever significativement l'objectif de qualité de la distribution en J + 1. Les magistrats préconisent par ailleurs d'élargir la plage de remise du courrier « en permettant un dépôt plus tardif dans un nombre plus élevé de boîtes aux lettres ».*

*« Le recul du courrier pourrait être plus marqué que dans les autres pays européens »*

Les volumes de courrier ont reculé de 1 % environ par an entre 2003 et 2007. Le déclin s'est accentué en 2008 (-2,6 %) et 2009 (-5,3 %). Selon La Poste, l'effondrement atteindrait 30 % sur la période 2008-2015. La Cour des comptes craint que la dégringolade soit plus brutale et conseille à La Poste d'envisager un scénario de recul de 40%. Les sages soulignent par ailleurs que si des « réajustements tarifaires substantiels » (en clair, des hausses de prix du timbre) depuis 2003 ont atténué, en valeur, ce déclin, « ces marges de manoeuvre seront, dans les années à venir, fortement contraintes ».

*Au guichet, « l'attente, encore problématique et désorganisée »*

Pour la Cour de comptes, La Poste doit encore améliorer l'accueil et l'attente dans ses bureaux, même si les initiatives déjà engagées commencent à porter leurs fruits : réorganisation des 1 000 bureaux les plus importants, extension des horaires, développement des automates. Le temps d'attente, qui s'était dégradé de 2005 à 2008 en passant de 7,16 minutes à 8,01 minutes malgré une baisse de la fréquentation, a été significativement réduit en 2009, à 4,5 minutes dans les 1 000 bureaux les plus gros, pour les opérations simples. Pour autant, l'ergonomie des automates postaux mériterait des adaptations.

*10 574 bureaux de poste et 6 445 points de contact en partenariat, « un réseau qui demeure inadapté et coûteux »*

Il existe aujourd'hui 17 000 points de contact, un chiffre fixé par la loi. Selon la Cour des comptes, La Poste doit encore trouver des solutions pour les petits bureaux, où les modalités de livraison des colis aux particuliers doivent être améliorées. Faute de clients, 14,9% des bureaux de poste ont moins d'une heure d'activité par jour. Selon les simulations de La Poste, « une optimisation commerciale conduirait à un réseau d'environ 3 000 points de vente ». La Cour des comptes préconise de poursuivre leur transformation en partenariat. En France, la proportion de bureaux gérés en propre est deux fois supérieure à la moyenne européenne.

*Le niveau élevé des charges constitue « un handicap concurrentiel majeur ».*

La priorité de La Poste est de rétablir, au plus tard en 2015, une rentabilité au moins équivalente à celle de 2007. Pour la Cour des comptes, le niveau élevé des charges constitue « un handicap concurrentiel majeur ». Le groupe doit faire des économies sur ses frais de personnel et dans son réseau, mais aussi mieux gérer son patrimoine immobilier, son deuxième poste de charge. Entre 2003 et 2009, les effectifs de la maison mère ont été réduits de 14 %, à 248 287 personnes.

« Le partage des responsabilités laisse place dans certains domaines à des recoupements inutiles », souligne la Cour des comptes, convaincue que « l'adaptation des effectifs aux évolutions va devenir une préoccupation à la fois cruciale et difficile ».

Les échos 2 juillet 2010

### Salaires hommes-femmes : Fillon promet une loi d'ici à la fin de l'année

Ecart de salaire hommes-femmes		
En %		
	Secteur privé et semi-public	Fonction publique
Cadres	23,6	18,6
Professions intermédiaires	12,4	6,4
Employés	5,5	4,5
Ouvriers	17,3	4,5
Ensemble	19,1	15,4

« Les Echos » / Source : Insee

Le Premier ministre a installé hier le nouvel Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes. Nouveau, l'observatoire ne l'est pas vraiment puisque sa création remonte à 1995. Mais sa composition a été renouvelée. Chantal Brunel, députée UMP de Seine-et-Marne, en est désormais la rapporteure générale. Après avoir rappelé que « *les inégalités entre les sexes constituent une priorité du gouvernement* », François Fillon a annoncé que serait examinée, à l'automne, au Sénat, la proposition de loi, déjà adoptée à l'Assemblée, instaurant des quotas de femmes au sein des conseils d'administration des entreprises. Il a aussi souhaité une concertation entre le ministère du Travail et les syndicats sur l'égalité professionnelle et salariale « *dans la perspective de présenter des évolutions législatives d'ici à la fin de l'année* ». Un projet déjà à l'étude lorsque Xavier Darcos était ministre du Travail.

#### Des textes peu appliqués

Une nouvelle loi pourrait donc voir le jour, alors que les précédentes ne sont toujours pas correctement appliquées. Selon les derniers chiffres, seuls 8 % des employeurs ont signé des accords sur l'égalité hommes-femmes et la moitié seulement des entreprises de plus de 300 salariés publient aujourd'hui un rapport de situation comparée, comme les y oblige le Code du travail. La réforme des retraites prévoit toutefois un malus équivalent à 1 % de la masse salariale pour les entreprises ne respectant pas cette obligation. Or les inégalités sont loin d'être négligeables : à travail égal, les femmes sont payées entre 10 % et 15 % de moins que les hommes, une proportion qui grimpe à 20 % pour les cadres, où l'individualisation des rémunérations joue en défaveur des femmes. Le Premier ministre n'a pas évoqué non plus la réforme créant les conseillers territoriaux, dont le mode de scrutin, non plus proportionnel mais uninominal à deux tours, risque de limiter l'accession des femmes à des postes d'élu.

RACHEL SILVERA MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ PARIS-OUEST-NANTERRE-LA DÉFENSE

« **Les retraites, un miroir grossissant des inégalités** »

#### Quel est le rôle de l'Observatoire de la parité ?

Il a pu jouer un rôle d'aiguillon sur certains sujets. S'il garde son autonomie et sa liberté de ton par rapport au gouvernement, dont il dépend tout de même pour les nominations, c'est une institution qui a sa légitimité. Mais les récentes prises de position de sa rapporteure générale en faveur de la réforme des retraites posent question.

### **Quelles seront les conséquences de la réforme sur les pensions des femmes ?**

Une fois de plus, on ignore les conséquences en termes de genre. Or les retraites sont un miroir grossissant des inégalités hommes-femmes. Les écarts de salaire doublent les écarts de pension. Les femmes touchent une retraite de 48 % inférieure à celle des hommes si l'on raisonne en droits directs et même si on tient compte des avantages liés à la famille et à l'éducation des enfants, cet écart se maintient à 38 %. Une femme sur deux part à la retraite avec une pension qui ne dépasse pas 900 euros. Les risques de pauvreté sont très importants. Les réformes successives de 1993, de 2003 et celle-ci ne font qu'aggraver les choses. Car en allongeant les durées de cotisation, ce sont les femmes qui ont eu des carrières interrompues ou qui ont travaillé à temps partiel qui paieront le plus lourd tribut. Je ne dis pas qu'elles sont les seules à être pénalisées, mais le phénomène est encore aggravé pour les femmes, notamment celles qui ont un travail précaire.

### **Les emplois féminins sont-ils plus pénibles ?**

Ils ne sont pas forcément plus pénibles, mais leur pénibilité est beaucoup moins reconnue. La pénibilité ne se conjugue jamais au féminin. Prenez les femmes de ménage par exemple, qui travaillent en horaire discontinu, souvent très tôt le matin ou très tard le soir, avec des gestes répétitifs, ou encore les caissières. Elles auront beaucoup de mal à faire reconnaître la pénibilité de leur travail car les effets de la pathologie apparaissent bien plus tard. Facteur aggravant, elles sont souvent très peu syndiquées, très peu représentées, donc on ne les voit pas, on ne les entend pas. C'est un monde invisible.

### **L'emploi des femmes ne s'est-il pas amélioré ?**

Disons que la situation s'est apparemment moins dégradée que pour les hommes, qui sont plus fréquemment employés dans le secteur industriel et ont donc davantage souffert de la crise et du chômage. Mais attention aux effets d'optique. Si le chômage des femmes n'a pas progressé dans les mêmes proportions que celui des hommes, les temps partiels très courts ont fortement augmenté chez les femmes. Or le temps partiel très morcelé ne bénéficie pas des mêmes avantages que le chômage partiel, dont les hommes ont pu bénéficier dans les secteurs industriels touchés par la crise.

### **Est-ce un sujet qui mobilise beaucoup plus qu'avant ?**

Certes, et c'est l'une des grandes avancées. Même si les lois qui sont votées en faveur des femmes ne sont pas toujours appliquées. Mais les femmes se font entendre beaucoup mieux qu'avant. Surtout les cadres qui font partie de réseaux féminins. Mais cela peut peut-être avoir un effet d'entraînement sur les femmes plus précaires. Espérons-le.